

Ces voix sont un témoignage de culpabilité. Ils le savent. Durant deux jours, je me suis absenté et le Parlement s'est presque désagrégé. J'ai un défaut regrettable, je suis incapable d'entendre 75 interpellations à la fois. Le fait est que je me suis fait parfaitement comprendre. Je répète clairement qu'il n'a jamais été question de sécurité par rapport à cette affaire. Qu'ont-ils fait? Ils ont répandu des calomnies. Aujourd'hui mes collègues se regardent les uns les autres et disent: «Est-ce vous?» «Est-ce-vous?» C'est du fascisme sous son pire aspect, monsieur l'Orateur. (*Applaudissements*)

En d'autres mots, ils soupçonnaient quelque chose. Pour quelle raison ne dévoilaient-ils pas l'affaire? Voulaient-ils attendre une autre occasion? C'est la seule explication possible. S'il y avait eu menace à la sécurité de l'État, ils auraient fait des révélations. Toutefois, ils ont enseveli cette affaire dans leur cœur. Notez bien, cette déclaration ne s'applique pas à tous les collègues du premier ministre. Qu'un grand diplomate appuie des incidents de ce genre m'étonne plus que toute autre chose. Durant nombre d'années, nous avons croisé le fer, mais je n'aurais jamais cru qu'un jour, il prendrait la parole en Chambre pour défendre une situation de ce genre.

• (4.00 p.m.)

Quelle a été l'explication aujourd'hui lorsqu'il a commencé à faire ses remarques? Il est difficile d'en arriver à l'unité nationale au pays, a-t-il dit. Que vient faire l'unité nationale dans ces accusations étourdies de méfait et de trahison, visant plusieurs membres du Conseil privé? Un de nos collègues est mort. On l'a mentionné aujourd'hui comme étant un des «deux ou de plusieurs personnes incriminées». On en parle comme l'un du groupe. Son fils, un député de cette Chambre, n'a pas le droit d'agir. Il n'y a aucune disposition qu'un fils, tout honorable qu'ait été son père, peut prendre pour garder intacte la réputation de celui-ci. C'est ce qui arriva dans l'affaire Gladstone.

Quelle importance ont ces calomnies, ces insinuations? Je ne vais pas parler du manque de courage dont ils font preuve. Au lieu de se lever à la Chambre et de dire «Voilà leurs noms»—et je l'admيرerais s'il faisait cela, bien que je ne m'y attende pas—le ministre demeure coi.

Le gouvernement a dû ensuite chercher un moyen de porter cette question à l'attention du Parlement. Il a choisi de recourir aux lettres.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Depuis que le premier ministre est en fonctions il a adopté la coutume d'écrire aux gens ou de demander à ceux-ci de lui écrire. Il a ces correspondants et il en a plusieurs. Je puis simplement l'imaginer, monsieur l'Orateur, assis à la table avec les membres de son Cabinet et dire à ceux-ci: «Pourquoi pas une lettre, maintenant? Dites-moi ce qu'il en est et je le leur dirai à la Chambre». Je puis imaginer le ministre de la Justice disant: «Je ne puis le dire moi-même car j'y perdrais ma peau. Je vais donc vous écrire et vous pourrez le leur dire.»

Le ministre de la Justice a donné une conférence de presse. On a dû la préparer d'avance. Personne ne tient une conférence de ce genre sans quelques préparatifs. Le premier ministre savait-il d'avance que cette conférence aurait lieu? On m'avait dit que le ministre de la Justice avait quitté la réunion des membres du cabinet ce matin-là avant de convoquer cette conférence. Je m'étais rendu dans l'arrière-pays, afin de jouir de l'atmosphère salubre du Nord de la Colombie-Britannique, et tout à coup je reçois un télégramme.

M. Winch: Ne l'appellez pas l'arrière-pays.

Le très hon. M. Diefenbaker: Si le premier ministre était au courant de cela—et il n'y a pas eu de dénégation, là-dessus—c'est alors une des pires choses qui se soient produites dans la vie publique. S'il n'était pas au courant, il aurait alors dû congédier le ministre 24 minutes après l'avoir appris.

Lors de la première mention de ce cas, j'ai dit au ministre de continuer à menacer. J'ai proposé que nous examinions tout le domaine de la sécurité—et je reviendrai à ce sujet dans un moment. Mais le gouvernement n'a pas institué d'enquête, il s'est abstenu. Suivant Richard Jackson, il a fait «éclater une bombe».

L'Ottawa Journal, dans son numéro du 10 mars, décrit la gravité de la situation et rapporte que, suivant le ministre, l'affaire Munsinger était pire que le scandale Profumo. Cela, le ministre de la Justice le sait peut-être. Puis, selon *L'Ottawa Journal*, le ministre de la Justice aurait dit:

Elle l'est à certains égards.

Le journaliste a demandé s'il s'était en réalité commis des indiscretions engageant la sécurité, à quoi le ministre a répondu:

Je ne le sais pas—mais il s'est décidément commis des indiscretions engageant la sécurité.

L'hon. M. Favreau: Vous voulez parler de menaces à la sécurité.